

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 16h30, le Bureau dûment convoqué par courrier électronique du 18 mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du PETR à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Demande de financement dispositif récupération d'eaux de pluie

Référence : Dbur 2024.3

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Membres présents en visio : 4

Voix délibératives : 7

Membres présents : Bernard BOUVIER, Sylvain CALS, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Christian PUECH, Didier SOMEN

Membres présents en visio : J-Marc BALARAN, Patrick CARAYON, Marie-Claude ROLLAND, Myriam VIGROUX

Membres excusés : J-Luc CANTALOUBE, Sylvie GRAVIER

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Justine CHOLLET, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Delphine PINCZON DU SEL

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Le PETR est engagé aux côtés des 5 communautés de communes dans la construction collective d'un dispositif de soutien à la récupération des eaux de pluie et à la sensibilisation aux enjeux de préservation de la ressource en eau.

Ce dispositif prévoit d'agir auprès des habitants avec la remise d'une aide à l'investissement sur l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et auprès des collectivités pour leurs projets d'investissements de cuve de récupération et de dispositifs de valorisation de cette eau.

Aussi, il est proposé que le PETR coordonne, pour l'ensemble de ce territoire, la construction de ce dispositif et sollicite le financement de l'agence de l'eau et de Leader en déposant une demande de financement. Différentes conventions (convention « chef de file », convention mandatement, convention de financement...) seront établies avec l'ensemble des parties prenantes de ce dispositif (communes, communautés de communes, agence de l'eau, Leader).

Le plan de financement global prévu pour ce dispositif est le suivant :

DEPENSES

RECETTES

Postes de dépenses envisagés	Dépenses budgétées (3 ans)	LEADER		REGION		Agence de l'eau		EPCI		Autres (Cnes, ECPI)		PTAB		TOTAL	
		€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Conception graphique et impression d'outils de communication et de sensibilisation	5 000 €	1 500 €	30%	- €	0%	2 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	1 000 €	20%	5 000 €	100%
Réalisation de vidéos pour la mise en récit du projet	5 000 €	1 500 €	30%	- €	0%	2 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	1 000 €	20%	5 000 €	100%
Animation d'Ateliers pédagogiques "Sobriété" (5 à 6/an) Organisation Fête de l'eau (x3) avec les syndicats BV	33 000 €	9 900 €	30%	- €	0%	16 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	6 600 €	20%	33 000 €	100%
Récupérateur d'eau pour les ménages (chèque soutien à l'acquisition)	225 629 €	- €	0%	- €	0%	112 815 €	50%	112 815 €	50%	- €	0%	- €	0%	225 629 €	100%
Organisation d'une conférence grand public autour de la préservation de la ressource en eau	6 200 €	- €	0%	- €	0%	3 100 €	50%	- €	0%	- €	0%	3 100 €	50%	6 200 €	100%
Achat de cuves de récupération d'eau pour les bâtiments publics et matériels complémentaires (€ HT)	350 000 €	- €	0%	70 000 €	20%	175 000 €	50%	- €	0%	105 000 €	30%	- €	0%	350 000 €	100%
Diagnostic pour des installations complexes de récupération d'eau pour les collectivités	5 000 €	1 500 €	30%	- €	0%	2 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	1 000 €	20%	5 000 €	100%
TOTAUX DEPENSES TTC	629 829 €	14 400 €	2%	70 000 €	11%	314 915 €	50%	112 815 €	18%	105 000 €	17%	12 700 €	2%	629 829 €	100%

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

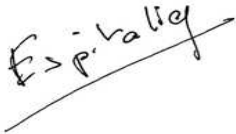
- approuve le plan de financement et sollicite le concours de l'agence de l'eau et de Leader,
- mandate le Président pour signer et engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dispositif.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

**Le Président,
J-Luc ESPITALIER**



**Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**

